



La Foi de Toujours

« Sans la Foi, il est impossible de plaire à Dieu. » (Heb. XI, 6)

Fraternité Sacerdotale Saint Pie X - Antilles et Guyane

Octobre
2013

Le mot de notre fondateur

« Nous prions particulièrement aujourd'hui saint Michel Archange... Que vous ayez cette inspiration fondamentale de saint Michel Archange dont le nom signifie : Qui est comme Dieu ? Et vous aussi, que votre vie soit ainsi : Qui est comme Dieu. Pour que nous L'aimions, pour que nous Le suivions ; pour que nous Le défendions ; pour que nous luttions contre tout ce qui se ligue contre Dieu : Qui est comme Dieu ? Tel doit être l'élan surnaturel de nos cœurs. »

Sermon du
29 Septembre 1986

« Qui est comme Dieu ? »

Chaque jour, une mère chrétienne recommandait avec confiance sa nombreuse famille aux saint Anges. Une nuit, elle est réveillée par une voix qui lui crie : « Lève-toi ! » Pensant avoir rêvé, elle essaie de se rendormir. « Lève-toi ! » redit la voix plus pressante. Elle saute à bas du lit, allume... et trouve son jeune enfant de 22 mois tombé de son berceau, étouffant sous ses couvertures sans pouvoir jeter un cri : oh ! qu'il fut ardent son merci au bon ange !

Dans le Credo, lorsque nous affirmons que Dieu a créé « le ciel et la terre, les choses visibles et invisibles », ces expressions désignent le monde qui nous entoure et les créatures spirituelles, donc les anges.

Nous ne pouvons pas démontrer l'existence des anges. Il faut se reporter à la Révélation (Sainte Ecriture et Tradition) pour être certains de leur existence. Cependant il convenait que la



Les anges à l'Assomption

Sagesse infiniment variée de Dieu constitue des esprits intermédiaires entre lui et les créatures matérielles.



Chacun a son ange gardien

Les anges sont de purs esprits, qui ne sont pas unis à un corps. Quand la Bible parle des ailes des anges, ce sont des expressions figurées : les

ailes signifient la promptitude avec laquelle ils exécutent les ordres de Dieu. Les anges peuvent prendre une forme corporelle lorsqu'ils apparaissent ici-bas, comme l'ange Raphaël qui guida Tobie dans son voyage, mais ce corps leur est étranger.

Comme ils ne sont pas liés à un corps, les anges sont supérieurs à l'homme. Dieu les a créés avec une intelligence beaucoup plus parfaite, ils connaissent les choses directement, sans se servir des organes des sens externes, et avec une volonté libre comme la nôtre, libres de se porter vers Dieu ou de se détourner de lui, capables du bien ou du mal.

Les anges ont une double fonction : avant tout, ils sont les serviteurs et les messagers de Dieu ; ils exécutent ses ordres et remplissent les missions qu'il leur confie auprès des autres

créatures, et spécialement auprès des hommes. Ayant le bonheur de pouvoir contempler les perfections infinies de Dieu, ils expriment leur joie et leur reconnaissance par une adoration et des louanges continues.

Il y a, parmi les Anges, trois hiérarchies regroupant les 9 Chœurs des Anges :

La première hiérarchie, qui contemple Dieu, comprend les Séraphins, les Chérubins et les Trônes.

La seconde, dont le rôle est de s'occuper du gouvernement du monde, se compose des Dominations, des Vertus et des Puissances.

La troisième, qui exécute les ordres de Dieu, est formée par les Principautés, les Archanges, et les Anges. L'appellation « Ange » convient du reste à tous, vu que tous sont à la disposition de Dieu et peuvent être envoyés pour exécuter ses volontés.

Après avoir été créés, les anges furent élevés à l'ordre surnaturel par l'état de grâce, dans un état de justice et de sainteté. Mais avant de leur accorder le bonheur du ciel, Dieu voulut les soumettre à une épreuve pour leur faire mériter cette place au ciel. Il leur montra qu'ils devraient se mettre au service des créatures et des hommes en particulier, et qu'ils devraient un jour adorer le Fils de Dieu fait homme. Certains anges sortirent vainqueurs de cette épreuve, tandis que d'autres succombèrent à

la suite de Lucifer qui s'écria par orgueil : « Je ne servirai pas, mais je serai semblable au Très-Haut ». Les bons anges suivirent l'archange Saint Michel en répondant : « Qui est semblable à Dieu ? »

Aussitôt après cette épreuve, les bons anges furent confirmés dans leur état de grâce et admis à la gloire éternelle. Les autres, les démons, devenus ennemis de Dieu, furent précipités en enfer, spécialement créés pour eux à l'heure de leur chute.

Lucifer était le plus beau des anges ; il pécha par orgueil en se complaisant en lui-même. Son nom signifie Porte Lumière. On l'appelle aussi Satan, qui veut dire l'ennemi, le rebelle, ou le diable, c'est-à-dire le destructeur, celui qui dénonce.

Parmi les bons anges, Dieu en choisit pour les destiner à la garde des hommes. Il sait que nous sommes faibles, que nous changeons souvent d'avis, et que nous avons besoin en permanence d'un conseiller et d'un protecteur auprès de nous pour nous affermir dans le bien. Jésus-Christ nous avertit d'aimer notre prochain en considérant cette présence angélique à ses côtés : « Prenez garde de mépriser aucun de ces petits, car je vous dis que leurs anges dans le ciel voient sans cesse la face de mon Père » (Matth. 18, 10). Malheureusement, nous oublions cette présence bienveillante de ces puissants protec-

teurs auprès de nous ; voilà pourquoi l'Eglise a pris la peine de nous la rappeler par une fête spéciale en faveur des anges gardiens le 2 octobre.

En effet, il est bon de nous souvenir de l'action de ces messagers du ciel : ils veillent sur notre corps en nous protégeant contre les dangers et les accidents ; ils veillent surtout sur notre âme en nous soutenant contre les tentations du démon et en nous poussant au bien par de bonnes inspirations. Enfin ils offrent à Dieu toutes nos prières et nos bonnes œuvres, comme nous le voyons dans le songe de Jacob qui vit une grande échelle re-



À la fin du monde

de Dieu montant et descendant sans cesse. Aimons notre ange gardien comme notre bienfai-

teur ; respectons sa présence en évitant d'offenser par le péché son regard très pur ; suivons ses inspirations et prions-le avec confiance, chaque jour, et particulièrement au moment de nos tentations. ♦

Père Claret

Réponses aux lecteurs

Le Bon Dieu veille-t-il sur la Création ?

OUI, puisqu'il en est non seulement le Créateur, mais aussi le Seigneur. En vrai Seigneur, Il la conserve, la dirige parfaitement sans que rien ne puisse lui échapper avec une sagesse, une bonté et une justice infinies. C'est ce que nous enseigne avec autorité notre sainte mère l'Eglise au concile Vatican I (en 1870).

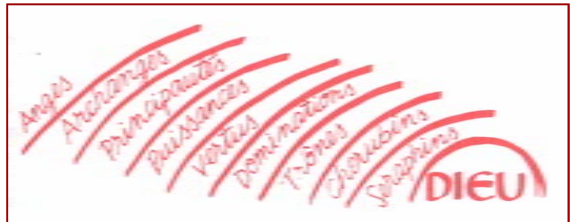
Le Bon Dieu confie-t-Il à des créatures le soin de veiller sur la Création ?

OUI : Infiniment parfait, il agit de la manière la plus parfaite. Or la manière de gouverner la plus parfaite qui puisse être, consiste à faire appel à des collaborateurs subordonnés et libres qu'on a su adapter exactement pour l'accomplissement de nos ordres.

Les anges veillent-ils sur la Création ?

OUI. Purs esprits (sans corps), les anges ont été créés par Dieu pour chanter ses louanges et exécuter ses ordres parmi lesquels on compte celui de veiller sur la Création.

Tous ne sont cependant pas préposés à cette mission : les Pères de l'Eglise nous enseignent que ce n'est le lot que de trois des neuf chœurs angéliques, à savoir celui des Dominations, des Vertus et des Puissances.



Les anges commandent-ils à volonté la matière corporelle ?

NON, car la Création n'obéit immédiatement qu'à Dieu, son auteur, et aux lois de la physique.

Les anges quant à eux commandent à la matière corporelle en respectant toujours les lois de la nature, bien que certaines de leurs actions sur elle

nous paraissent parfois bien mystérieuse.

D'autres anges sont-ils envoyés auprès des hommes ?

OUI : les trois derniers chœurs angéliques, à savoir celui des Principautés, des Archanges et des Anges. Dans la Sainte Ecriture, ils apparaissent aux hommes comme messagers, membres de la milice céleste ou gardiens.

Trois d'entre eux nous sont connus : il s'agit des Archanges Gabriel, héraut du mystère de l'Incarnation, Michel, chef de la milice céleste, et Raphaël, le compagnon de Tobie.



Les saints Gabriel, Michel et Raphaël

Comment les anges agissent-ils sur nous ?

COMME DES ESPRITS ; n'imaginons donc pas qu'ils aient toujours besoin de prendre une apparence humaine. Purs esprits, ils peuvent, sans que l'on s'en rende compte, éclairer notre intelligence, persuader notre volonté, influencer sur notre imagination et sur nos sens.

Comment les anges éclairent-ils notre intelligence ?

- en gravant en nous des images en rapport aux vérités à croire et aux choses à faire,
- en fortifiant notre pauvre esprit humain contre les distractions.

Comment les anges persuadent-ils notre volonté ?

- en éclairant notre intelligence, comme nous venons de le voir, pour nous persuader d'agir,
- en excitant nos divers appétits.

S'ils ne peuvent donc pas changer notre volonté, les anges peuvent cependant fortement l'incliner.

Comment les anges influent-ils sur notre imagination et nos sens ?

Sur l'imagination, en en prenant le contrôle, notamment dans les rêves. C'est ce qui advint à Saint Joseph quelques temps après la naissance de Notre Seigneur lorsqu'un ange l'avertit en songe de fuir en Egypte.

Sur nos sens, en nous affectant du dehors grâce aux corps qu'ils empruntent, ou en nous troublant au-dedans de nous-mêmes. On lit par exemple dans la Genèse que deux anges ayant pris une apparence humaine, frappèrent d'aveuglement les habitants de Sodome qui leur voulaient du mal.

Les démons agissent-ils de la même manière sur nous ?

OUI : eux aussi sont des anges, mais des anges déchus. Leur but est de gagner un maximum d'âme à l'Enfer et pour ce faire, tous les moyens cités ci-dessus sont employés. Malgré tous ces moyens cependant, il ne peuvent que nous incliner à la chute... C'est la tentation à laquelle nous pouvons toujours résister, assistés de la grâce du Bon Dieu et du secours des bons anges, en particulier de notre ange gardien.



Chaque homme a-t-il un ange gardien ?

OUI. « Telle est la dignité de nos âmes que chacune d'elles a, dès le premier instant de son existence, un ange préposé à sa garde », nous enseigne le pape saint Grégoire le Grand.

Pensons donc à recourir à lui dans le besoin.

Prière à l'Ange Gardien

Ange de Dieu, qui êtes mon gardien par un effet de sa divine bonté, éclairez-moi, protégez-moi, dirigez-moi et gouvernez-moi. ◆

LES SACREMENTS

I LES SACREMENTS EN GENERAL

Les sacrements sont les signes efficaces de la grâce, institués par Jésus-Christ pour nous sanctifier. ²⁶⁷

Trois conditions sont donc requises pour constituer un sacrement :

- ✘ Un signe sensible, c'est-à-dire une chose qui peut être perçue par nos sens, un signe qui symbolise la nature de la grâce qu'il produit dans l'âme (l'eau du baptême pour laver) ;
- ✘ L'institution divine. Dieu seul en effet peut conférer à un signe le pouvoir de produire la grâce ;
- ✘ La sanctification de l'âme ou la production de la grâce. Pour qu'un signe soit sacrement, il ne suffit pas qu'il symbolise la grâce, il faut qu'il la produise par sa propre vertu.

Les sacrements sont les signes de la grâce, parce que par leur élément sensible, ils signifient ou indiquent la grâce visible qu'ils confèrent. Et ils en sont les signes efficaces, parce que, en signifiant la grâce, ils la confèrent réellement. ²⁶⁸

Le signe sensible se compose de deux éléments : la matière et la forme, qui doivent être unies de façon à ce qu'on puisse apercevoir que la forme s'applique à la matière.

Dieu a institué des signes pour produire la grâce, parce que l'homme, composé d'un corps et d'une âme, connaît les choses surtout par les sens : l'usage d'un signe était le meilleur moyen de nous manifester la production de la grâce dans notre âme. De plus, étant des signes apparents, les sacrements permettent aux chrétiens de proclamer publiquement leur appartenance à l'Eglise.

Pour faire un sacrement, trois choses sont requises : la matière, la forme, et le ministre, qui ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise. ²⁸⁶

1 La matière

La matière du sacrement, c'est l'élément sensible qui est requis pour le faire, comme l'eau pour le baptême. ²⁸⁷

La matière est la chose ou l'acte employé pour faire un sacrement.

La matière est dite éloignée ou prochaine, suivant qu'on la considère en elle-même ou dans l'usage qu'on en fait dans le sacrement. Ainsi dans le baptême, la matière éloignée est l'eau, et la matière prochaine c'est l'ablution, c'est-à-dire l'acte par lequel on fait couler l'eau sur la tête du baptisé.

2 La forme

La forme du sacrement, ce sont les paroles que le ministre doit prononcer dans l'acte même d'appliquer la matière. ²⁸⁸

Les paroles prononcées donnent au sacrement sa forme, sa signification sacramentelle : ainsi l'eau du baptême indique bien qu'il s'agit de purification, mais seules les paroles désignent la grâce qui lave, purifie l'âme du péché originel.

Tout changement substantiel, qui fait que la matière et la forme ne sont plus les mêmes, rend le sacrement invalide, c'est-à-dire nul.

Il doit y avoir union entre la matière et la forme : ainsi on doit prononcer les paroles du baptême, en même temps qu'on verse de l'eau sur la tête du baptisé. Le même ministre doit appliquer la matière et la forme.

3 Le ministre

Le ministre du sacrement, c'est la personne capable qui le fait ou le confère, au nom et par l'autorité de Jésus-Christ. ²⁸⁹

On distingue :

- ✱ Le ministre ordinaire, qui peut administrer un sacrement en toute occasion et en vertu de ses pouvoirs ordinaires
- ✱ Le ministre extraordinaire, qui ne peut administrer qu'en cas de nécessité ou en vertu d'une délégation spéciale.

Pour administrer un sacrement VALIDEMENT, pour qu'il puisse produire ses effets, le ministre doit avoir :

- ✘ Le pouvoir d'administrer ce sacrement ;
- ✘ L'intention, au moins implicite, de faire ce que fait l'Eglise.

Il n'est donc pas nécessaire que son intention soit formulée expressément, ni qu'il sache ce que l'Eglise fait, ni qu'il y croie ; il suffit qu'il veuille faire ce que fait l'Eglise : ainsi le baptême conféré par un incrédule ou un hérétique est valide.

Pour administrer un sacrement LICITEMENT, c'es-à-dire sans péché, le ministre doit :

- ✘ Être en état de grâce ;
- ✘ Observer les règles du Rituel romain ;
- ✘ Avoir la juridiction sur la personne à qui il administre le sacrement ;
- ✘ Être exempt de censures ou d'irrégularités.

II LES EFFETS

Les sacrements confèrent la grâce sanctifiante et la grâce sacramentelle. ²⁶⁹

La grâce sanctifiante est ce don surnaturel inhérent à notre âme, et par conséquent habituel, qui nous rend saints, c'es-à-dire justes, amis et fils adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ et héritiers du paradis. ²⁷⁰

Ainsi, la grâce sanctifiante demeure dans notre âme, elle lui communique une nouvelle vie, la vie surnaturelle ou divine ; elle constitue en nous un nouvel état de l'âme, l'état de grâce, état de justice et de sainteté, qui sanctifie notre âme, l'unit à Dieu et la rend capable de produire des actes surnaturels, lui permettant d'atteindre sa fin, la gloire du ciel. (Voir Bulletin n° 139)

La grâce sacramentelle est le droit aux grâces spéciales nécessaires pour obtenir la fin propre de chaque sacrement. ²⁷¹

Pour conserver la grâce des sacrements, nous devons y correspondre par notre action propre, en faisant le bien et en fuyant le mal. ²⁷⁷

Jésus-Christ, l'Homme -Dieu, a donné aux sacrements la vertu de conférer la grâce que lui-même nous a méritée par sa Passion et par sa Mort. ²⁷²

Par chacun des sacrements, nous sommes donc directement reliés à la Rédemption de Jésus-Christ, l'unique Sauveur, qui a mis en place ces moyens ou canaux pour appliquer les mérites de sa Passion aux âmes à travers tous les siècles. Il a lui-même institué sept sacrements, soit avant, soit après sa Résurrection : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Ces sacrements correspondent aux différentes étapes de la vie spirituelle : l'homme naît à la vie de la grâce par le Baptême, il grandit par la Confirmation, se nourrit par l'Eucharistie, se guérit par la Pénitence des maladies de l'âme ; par l'Extrême-Onction, il détruit les restes du mal qu'est le péché. Enfin l'Eglise se donne des chefs par le sacrement de l'Ordre et se perpétue par le Mariage.



Souviens-toi du « pourquoi ? » de notre Martinique !

L'Empereur ne voulut pas revenir, « sans raison plausible », sur la décision prise précédemment par son gouvernement... Les choses en restèrent là, et le Siège Episcopal resta vacant.

La « démission » de l'Abbé Mouniq aurait pu assainir la situation, et permettre une autre nomination, mais il refusait de la donner, craignant qu'elle ne soit interprétée comme une preuve de la véracité des accusations portées contre lui.

Malgré les préférences et les espérances du clergé de la Martinique, « Mgr » Mouniq ne reçut jamais ses bulles, mais le Gouvernement restant ferme sur ses positions, il n'en toucha pas moins son traitement d'évêque, qui lui permit de mener une vie paisible en France.

Pendant onze années, le diocèse fut administré par le Vicaire Général de l'évêque défunt, l'Abbé Guesdon, qui en reçut les pouvoirs.

Et pendant tout ce temps, il attendit une mitre !

En 1862, il écrivit aux fidèles du Diocèse en qualité d'Administrateur, pour leur dire sa peine du « veuvage de l'Eglise de la Martinique ».

De son « délaissement »... il ordonna des prières publiques, prescrivit aux prêtres de dire, à la Messe, l'oraison « pour toutes les nécessités », jusqu'à la nomination d'un évêque. Elles furent récitées pendant neuf ans !

Dès 1855, Monseigneur Porchez avait fondé, à Fort de France, un établissement d'enseignement secondaire pour les garçons, appelé « Séminaire Sainte Marie ». Il était d'abord situé à la « rue Joyeuse » (aujourd'hui rue Lazare Carnot), puis transféré dans un local plus grand à la « rue Ste Catherine » (aujourd'hui rue Lamartine). D'abord confié à des prêtres séculiers, il « complétait » les petites écoles primaires gratuites, tenues par des congrégations religieuses, et installées, les garçons à la rue Perrinon, les filles à la rue St Louis. ◆

Par Emel

Souviens-toi du « pourquoi ? »



Le dimanche, Mgr Genoud célébra en grande pompe dans la plus antique paroisse de son diocèse et connut un véritable triomphe.

Mais le lundi vint la séparation. « La mer fut-elle chagrine de nous voir quitter ces parages, écrit l'accompagnateur de l'évêque ; toujours est-il qu'une vague furieuse, secouant le frêle canot, trempa Monseigneur et sa suite jusqu'aux os et fit glisser du doigt du prélat le bel anneau de son sacre. » Il fut impossible de le récupérer. Les habitants y virent une permanente bénédiction de leur rivage et une attache plus particulière à leur évêque.

Une visite pastorale de 3 jours ne devait pas manquer de donner un élan à la paroisse. Le Père Le Loarer n'aura pas le temps d'en cueillir les fruits. Atteint de tuberculose à la gorge, il avait obtenu de se rendre en métropole pour s'y soigner. Le 2 mars 1915, alors qu'il faisait ses adieux à la gendarmerie, il s'affaissa. C'est là qu'il reçut les derniers sacrements des mains de celui qui venait le remplacer, puis transporté au presbytère, il y mourait dans la nuit, âgé de 42 ans.

L'évêque s'en vint accompagné de plusieurs prêtres. Le Père Le Loarer fut inhumé au cimetière, et ses restes, reconnus en 1962, seront transférés au caveau du clergé. Prénommé Joseph, curé de Saint-Joseph, c'est durant le mois de Saint Joseph, le premier mercredi, jour consacré à ce grand Saint, qu'il avait achevé son pèlerinage terrestre sous la protection du Patron de la bonne mort.

Ce décès ne fut pas une perte pour tous, car son successeur fera remarquer qu'un bon nombre d'objets disparurent de la cure le même jour... ♦

